

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE FONTAIN – ARGUEL – LA VEZE – PUGEY
Compte Rendu du Conseil Syndical du Mercredi 12 Février 2020

Le 12 février 2020 à vingt heures le Conseil Syndical du SIFALP s'est réuni en mairie de Fontain, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VAGNE, Président du SIFALP, à la suite de la convocation adressée le 30 janvier 2020.

Membres présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Claude GRESSET, André AVIS, Flavien CHANSON
Commune de La Vèze : Christian PASCAL, Christophe CAVEROT et Catherine CUINET
Commune de Pugey : Céline MOISSON, Yannick FAVORY et Sébastien MOREL

Membres absents :

Commune de Fontain : Michèle BOFFY et Nicolas PERRETTE

Invités présents :

Martine DONEY : Maire de Fontain
Frank LAIDIE : Maire de Pugey

Secrétaire de séance : Claude Gresset

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité

Le président demande l'accord d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- la convention Ordiclasse avec Grand Besançon Métropole reçue ces derniers jours

Ordre du Jour :

- 1 -Présentation du budget 2020 par Claude Gresset,
- 2- Délibérations : Budget (Compte de gestion 2019- Compte administratif 2019- affectation des résultats 2019, Budget primitif 2020 - Participation des communes 2020),
Convention Ordiclasse
- 3- Questions diverses

1- Présentation des budgets 2019 et 2020

Budget 2019

En fonctionnement

Les charges à caractère général ont été contenues dans l'enveloppe initiale avec les derniers frais reportés de 2018 de Pugey.

Les frais de personnel intègrent les derniers reports de mise à disposition de 2018.

Les autres charges de gestion courante augmentent sensiblement avec le périscolaire qui demande à être révisé.

Ce sont les derniers frais financiers en intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 278 à 305 K€

Les recettes de fonctionnement proches de 470K€ dépassent largement les prévisions suite à l'obtention d'un complément de Certificat d'Economie d'Energie pour un montant de 135 429 €. Cette ressource liée aux travaux réalisés est exceptionnelle et non récurrente.

Avec la reprise de l'exercice précédent ((68 K€), l'excédent proche de 233K€ excède largement la prévision.

Ces chiffres mettent en évidence un excédent de clôture important mais montrent surtout que l'équilibre budgétaire est fragile. Les recettes courantes couvrent le fonctionnement mais pas pleinement la charge de la dette.

Il est indispensable de trouver des économies dans les frais de fonctionnement pour à terme couvrir la charge de la dette et pouvoir réaliser quelques investissements. Différentes pistes sont à creuser (CLSH, frais de personnel, etc). Les effectifs scolaires ont une tendance à la baisse et se pose la question du remplacement d'une ATSEM partant en retraite.

En investissement

Les dernières écritures comptables des travaux de 2018 sont terminées.

Le prêt relais de 300K€ a été remboursé avec le retour de subventions et du FCTVA.

Le principal investissement de l'année est la bibliothèque.

Le résultat de clôture en investissement avec les reports est déficitaire de 25786 €.

Budget primitif 2020

En fonctionnement

Les charges à caractère général ne devraient pas vraiment progresser.

Le coût des Francas est plus élevé en 2020 mais les discussions sont en cours et devraient aboutir sur une baisse sensible.

La baisse des frais de fonctionnement est essentiellement due aux frais de personnel qui ne comportent plus de reports de mise à disposition de personnel d'année antérieure.

Il n'y a plus de frais financiers liés à la dette dont les derniers prêts sont sans intérêt.

Les dépenses sont arrêtées à 358 850 € dont 65 000 € pour l'investissement (dette).

Les recettes 324 800 € comportent la participation des communes de 300 K€, de la CAF de 17K€ et la refacturation aux Francas de personnel mis à disposition.

L'excédent reporté (190 790 €) permet un suréquilibre de 156 740 €. Sans les recettes exceptionnelles des CEE de 2018 et 2019 d'autres ressources auraient été nécessaires.

En investissement

En dépenses, outre la charge de remboursement de la dette, il est inscrit 20 000 € d'équipement ou aménagement que le prochain conseil déterminera.

Les recettes attendues se limitent au retour de FCTVA, à l'affectation des résultats et au virement de fonctionnement. Elles excèdent les dépenses de 550€.

Pour une gestion saine, il faut s'assurer en fin de d'année d'un fond de roulement d'environ

100 000 € pour honorer le remboursement de 60000 € début janvier et le fonctionnement du premier trimestre avant la perception des premiers fonds des communes.

Participation des communes :

Les appels de fonds pour un montant global de 300 000 € se feront en 3 fois au mois de mars, mai et septembre

2- Délibérations

Objet : Vote du Compte de gestion

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2019

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet : Vote du Compte administratif 2019

Madame Céline MOISSON, Vice-Présidente est élue à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2019,

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président Monsieur Jean-Pierre VAGNE se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,

Mme Céline MOISSON précise que Monsieur VAGNE ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 5 membres présents (outre le Président) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2019	+ 469 444.47 €	+ 480 339.97 €
Dépenses 2019	- 304 534.76 €	- 506 126.39 €
Résultat net de l'exercice 2019	+ 164 909.71 €	- 25 786.42 €
Report de l'exercice 2018	+ 68 012.80 €	- 16 345.96 €
Résultat clôture 2018	+ 232 922.51 €	- 42 132.38 €
Restes à réaliser dépenses	0 €	
Déficit d'investissement	- 42 132.38 €	
Besoin de financement	190 790.13 €	

Madame le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Objet : Affectation des résultats

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2019,

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Vu le compte administratif,

Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

D 001 Solde d'exécution d'investissement reporté (Déficit)	- 42 132.38 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté	190 790.13 €
R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	42 132.38 €

Madame le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Objet : Vote du Budget Primitif 2020

Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2020 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	358 850.00 €	324 800.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		190 790.13 €
Total de la section fonctionnement	358 850.00 €	515 590.13 €
Crédits votés au titre du présent budget	85 450.00 €	128 132.38 €
Résultat d'investissement reporté	42 132.38 €	
Total de la section investissement	127 582.38 €	128 132.38 €

Madame le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Objet : Participation des communes 2020

Le rapport du Président entendu,

Les Membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- de fixer la participation 2020 des communes pour le fonctionnement du SIFALP à un montant total de 300 000 € qui sera appelé :
 - au mois de mars pour 120 000 €
 - au mois de mai pour 90 000 €
 - au mois de septembre pour 90 000 €

Objet : Convention ordiclasse

Ordiclasse est une plateforme de services mise à disposition des communes ou syndicats de Grand Besançon Métropole. Cet environnement technique permet d'installer et de maintenir les outils numériques utiles pour les apprentissages en classes maternelles et élémentaires.

La convention actuelle arrive à échéance, il convient de la renouveler.

Les membres du conseil syndical à l'unanimité autorisent Monsieur le Président à signer la nouvelle convention ordiclasse et tout document y afférent.

3- Questions diverses

CLSH

La concertation avec Arnaud Corte des Francas a mis en évidence une fréquentation non négligeable d'enfants de communes extérieures sur les mercredi et périodes de vacances. Ces postes sont des plus onéreux pour le syndicat et demandent à être approfondis.

Transport méridien

Il n'est pas acquis pour les années à venir. Il est du ressort de Grand Besançon Métropole dont la nouvelle équipe qui se mettra en place aura la main.

Un bilan de la mandature est fait avec une satisfaction générale de l'évolution qui a été conduite avec l'intégration de Pugey dans le syndicat et les travaux d'agrandissement et de rénovation du groupe scolaire.

Fin du Conseil Syndical à 21h30